



**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'ERES
À LULLY LE 26.04.2018
DE 19H00 À 19H25**

Tél. 026 664 80 47
Fax 026 664 80 09
Case postale 623
1470 Estavayer-le-Lac
environnement@estavayer.ch

Délégués : MM. Gérard Brodard et Frédéric Tesse, Commune de Lully
M. Philippe Aegerter, commune d'Estavayer
M. René Baechler, Commune de Châtillon
M. Pierre-Yves Dietlin, Commune de Cheyres-Châbles

Comité M. Joseph Borcard, Président du comité de l'ERES, Commune d'Estavayer
Mme Dominique Rosset Blanc, Commune de Cheyres-Châbles
M. Serge Carrard, Commune de Châtillon

M. Michel Equey, représentant d'ELSA
M. Yves Bourdilloud, chef d'exploitation de la STEP
M. Christophe Ducommun, chef du service de l'environnement de la commune d'Estavayer

Président : M. Gérard Brodard
Secrétaire Mme Elisabeth Nell
Scrutateur: M. Philippe Aegerter

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DE L'ERES DU 26.04.2018
--

- | | |
|---|---|
| 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 25 OCTOBRE 2017 | 1 |
| 2. COMPTES 2017 | 2 |
| 3. EXPLICATION SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA STEP..... | 2 |
| 4. DIVERS | 3 |

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 25 OCTOBRE 2017

M. Brodard ouvre la séance à 19h00.
M. Dietlin, Syndic de la commune de Cheyres-Châbles est présent en qualité de représentant de la commune de Cheyres-Châbles en remplacement de M. Pythoud.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 25 octobre 2017 est accepté à l'unanimité.

2. COMPTES 2017

Présentation des comptes :

M. Brodard présente les comptes 2017 qui sont projetés à l'aide d'un beamer. Les comptes de fonctionnement sont répartis en 3 chapitres.

- Traitement primaire : total des charges de CHF 364'919.36 et total des produits de CHF 152'233.00 dont CHF 143'577.00 provenant de la RPC ; ce qui donne un solde à répartir de CHF 212'686.36.
- Traitement secondaire : Total des charges de CHF 480'457.81 et total des produits de CHF 163'845.62 dont CHF 143'577.00 provenant de la RPC ; ce qui donne un solde à répartir de CHF 316'612.19. A noter un dépassement du budget de l'achat des produits de biologie à cause de l'achat d'un nouveau produit plus cher
- Traitement des boues : total des charges de CHF 1'106'562.43 et total des produits de CHF 261'990.48 dont CHF 143'578.60 provenant de la RPC ; ce qui donne un solde à répartir de CHF 844'571.95.

Les comptes globaux ont un total de charges de CHF 1'951'939.60 et un total de produit de CHF 578'069.10. Le solde à répartir est de CHF 1'373'870.50.

M. Brodard souligne le fait que la vente d'électricité produite par le CCF aura lieu chaque année mais que le montant à répartir sera moins conséquent car en 2017, nous avons eu la dissolution de la réserve de 2016, plus la RPC de plus de deux ans, moins le remboursement au Groupe E.

Les communes doivent aussi payer CHF 102'330.00 pour les coûts liés aux micro-polluants.

Pour les comptes d'investissements, le montant à se répartir en 2017 est de CHF 418'499.07.

M. Brodard présente le bilan qui a un total d'actif et de passif de CHF 2'258'579.36.

Rapport de la fiduciaire :

M. Brodard lit le rapport de Multifiduciaire, réviseur des comptes de l'ERES. Selon leur appréciation, les comptes sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Approbation des comptes :

Les comptes 2017 sont approuvés à l'unanimité.

3. EXPLICATION SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA STEP

M. Ducommun présente l'investissement relatif à l'étude de la capacité de la STEP. Des offres ont été demandées à deux entreprises et l'adjudication a été faite par le comité sous réserve de l'acceptation du crédit par les différentes assemblées ou Conseils généraux des communes qui ne l'ont pas encore présenté.

Le choix du comité s'est porté sur l'offre du bureau Pöyry.

Il s'agira de voir l'état de la STEP, sa capacité actuelle et si nous devons prévoir un éventuel agrandissement. Ce rapport sera utile aux communes membres de l'ERES par rapport aux éventuelles industries qui désireraient venir s'implanter chez elles.

Nous avons une offre de CHF 140'000.--. Il y a CHF 7'000 de plus que le crédit initialement voté. Concernant la commune d'Estavayer, le crédit à voter en tiendra compte.

M. Brodard dit que l'étude servira aussi à déterminer si l'ERES a la capacité d'accepter, d'accueillir Yvonand et elle servira aussi aux communes de l'ERES pour leurs besoins.

M. Brodard indique que la commune d'Yvonand ne payera pas l'étude mais payera un pas de porte si elle vient à la STEP. Le montant du pas de porte devra encore être calculé.

M. Borcard avertit que l'ERES peut être obligé par les cantons (VD + FR) de prendre Yvonand si l'intérêt général l'exige.

L'acceptation d'Yvonand est en relation avec la capacité de notre STEP.

M. Ducommun indique que l'on a promis une réponse à Yvonand d'ici la fin de l'année.

Mme Rosset-Blanc demande si l'élément micro-polluant fait partie de l'étude

M. Bourdilloud dit que nous ne sommes pas astreints à les filtrer. C'est le nombre d'habitants qui détermine le fait d'être astreints. Nous sommes en dessous car l'astreinte est à partir de 25'000 habitants et aussi d'autres critères.

4. DIVERS

Mme Nell demande si elle peut être remplacée en tant que secrétaire de l'assemblée en cas d'empêchement. Elle indique que le Service de l'environnement de la commune d'Estavayer a engagé une nouvelle secrétaire qui entrera en fonction en juin.

Sur le principe, les membres de l'assemblée sont d'accord que Mme Anne RoCHAT remplace Mme Nell en cas de besoin.

L'assemblée est close à 19h25

La Secrétaire : Elisabeth Nell